

ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE



ANNEXE I – ACCES AUX GROUPES DE MESSAGERIE

Groupe WhatsApp

La mandréenne 2024 – ORGANISATION

Objet : informations relatives à l'organisation de l'événement.

Réponses aux questions posées par les bateaux inscrits avant et pendant l'événement.



Groupe WhatsApp

La Mandréenne 2024 – TABLEAU OFFICIEL

Objet : informations relatives au déroulement des régates, Instructions de Course, avenants, réclamations et classements.



The map illustrates the coastal management zones of the Gulf of Giens. The 'Parcours construits' (blue outline) covers the central part of the gulf. The 'Parcours côtiers' (red outline) covers the coastal areas. The 'Zone interdite' (red outline with a black arrow) is located in the southern part of the gulf, near the 'Mouillage et chalutage' area. The map also shows contour lines, place names, and a scale bar.

ANNEXE III – LIGNES DE DEPART ET D'ARRIVEE

Les symboles ci-dessous définissent les lignes de départ et d'arrivée des parcours construits et côtiers tels que définis aux chapitres 12 et 14 des instructions de course.

	Désigne un bateau viseur ou une bouée cylindrique blanche positionnée à l'extrémité gauche de la ligne de départ
	Désigne le bateau comité positionné à l'extrémité droite de la ligne de départ, ou à l'extrémité gauche de la ligne d'arrivée.
	Désigne une bouée crayon jaune positionnée à l'extrémité droite de la ligne d'arrivée

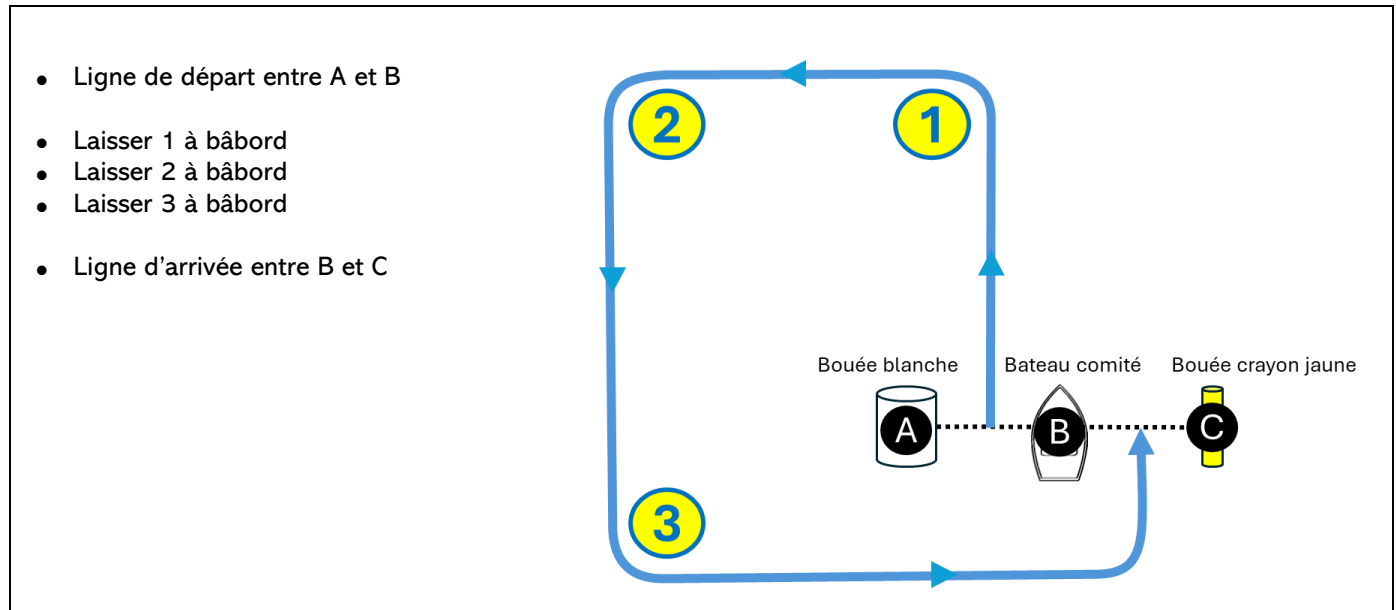
ANNEXE IV – PARCOURS CONSTRUITS

Les parcours 1 à 4 ci-dessous sont mouillés dans la Grande Rade de Toulon.
 Les marques A, B et C désignent les lignes de départ et d'arrivée comme indiqué en ANNEXE III.
 Les marques numérotés 1, 2, 3 et 4 sont des bouées à laisser à bâbord.

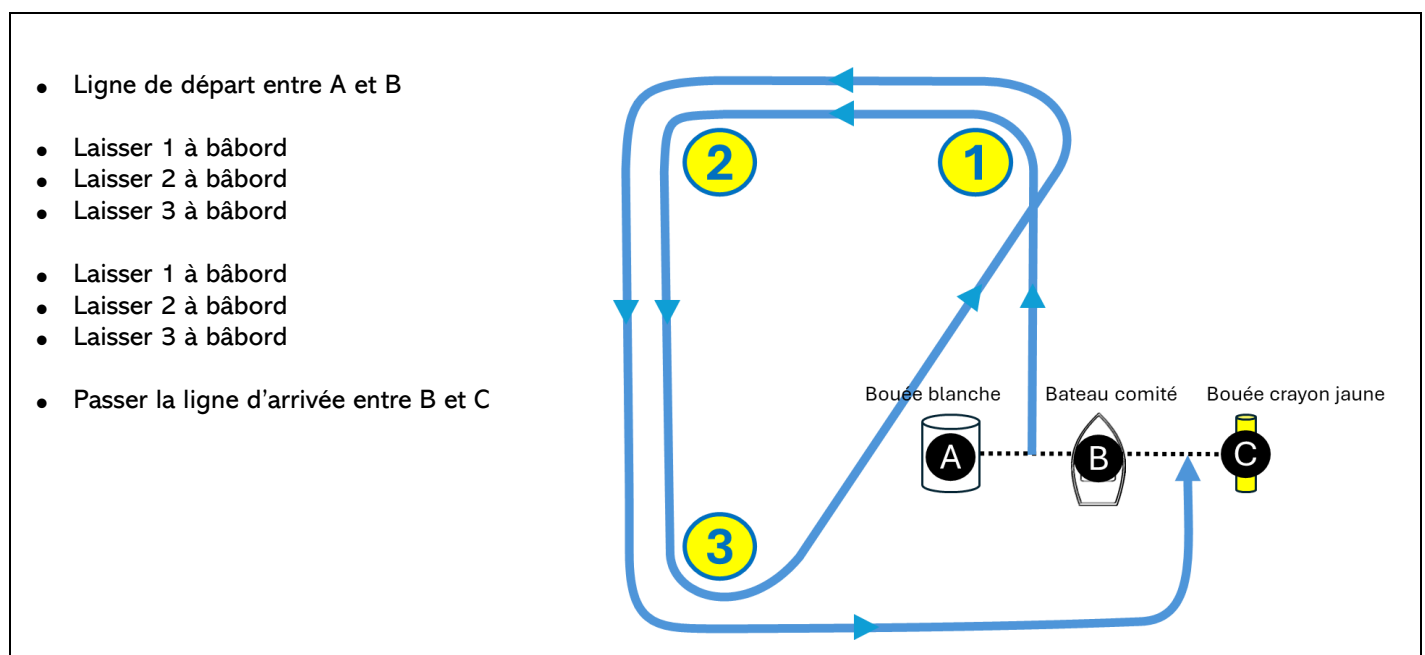
La ligne entre B et C ne peut être franchie qu'au moment de l'arrivée.

Les parcours peuvent être réduits à n'importe quelle marque par le comité de course.

Parcours construit n° 1

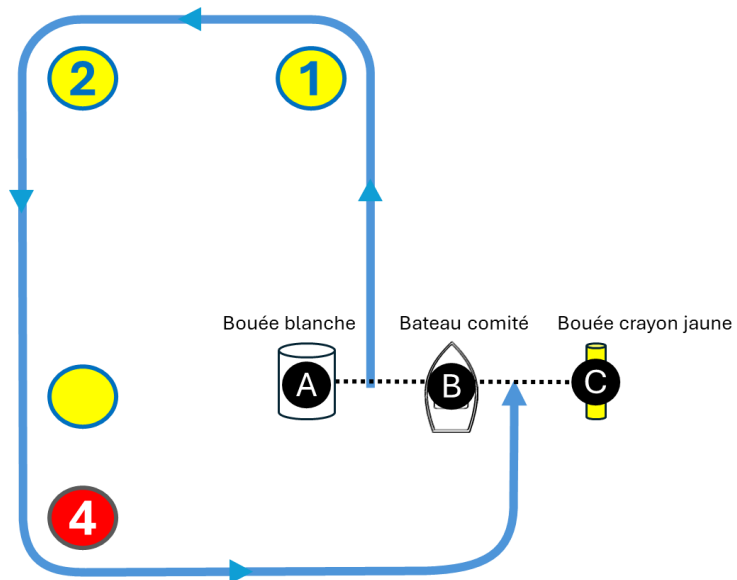


Parcours construit n° 2



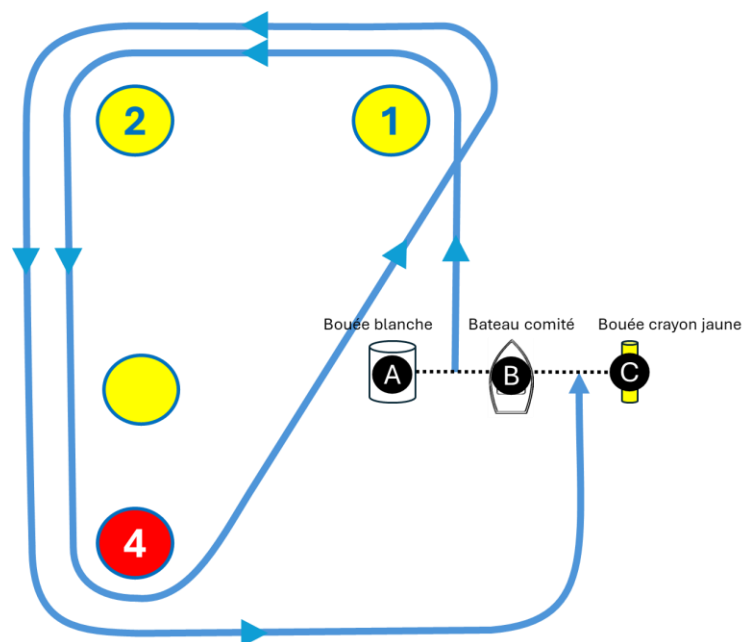
Parcours construit n° 3

- Passer la ligne de départ entre A et B
- Laisser 1 à bâbord
- Laisser 2 à bâbord
- Laisser 4 à bâbord
- Passer la ligne d'arrivée entre B et C

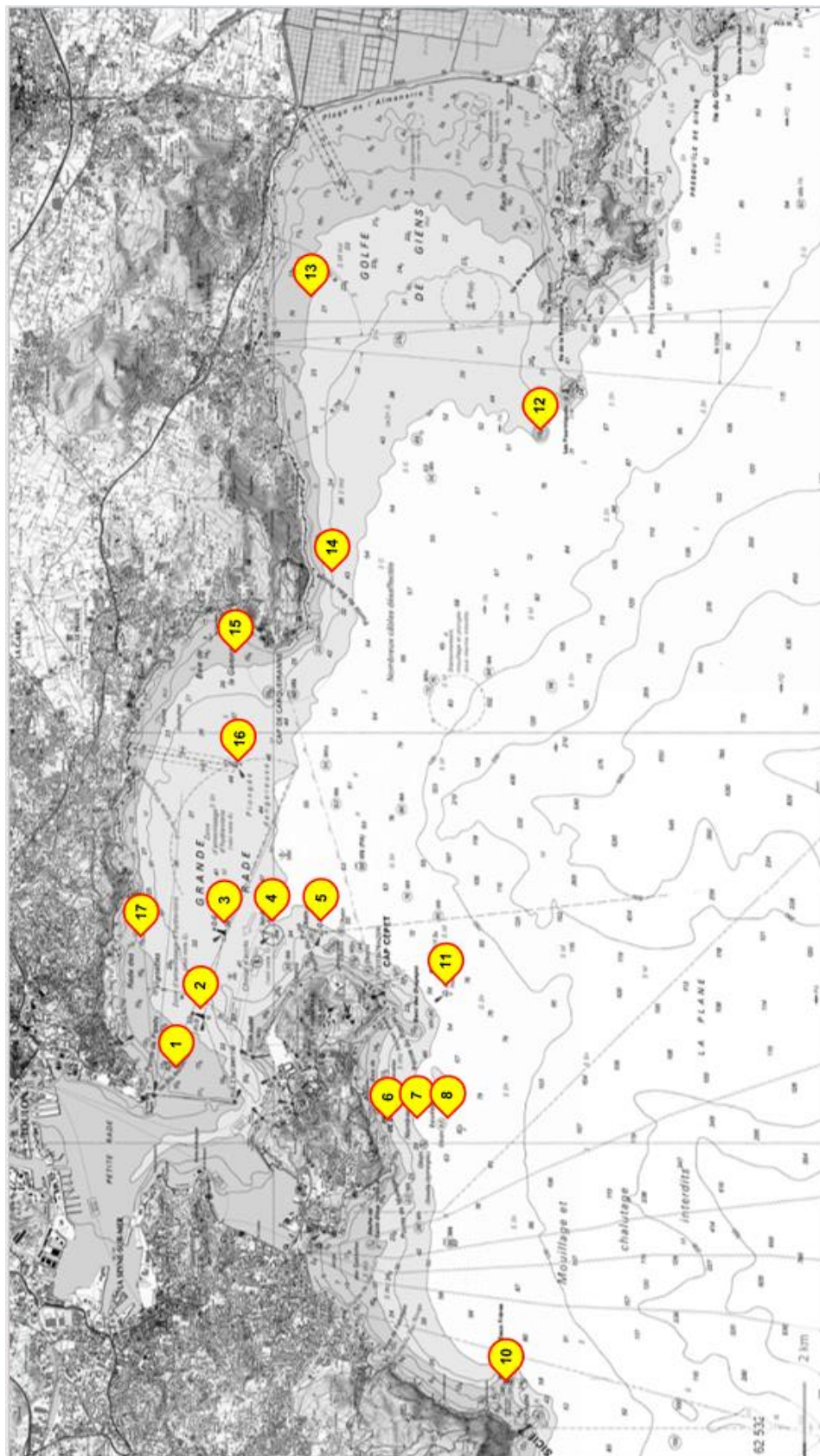


Parcours construit n° 4

- Ligne de départ entre A et B
- Laisser 1 à bâbord
- Laisser 2 à bâbord
- Laisser 4 à bâbord
- Laisser 1 à bâbord
- Laisser 2 à bâbord
- Laisser 4 à bâbord
- Passer la ligne d'arrivée entre B et C



ANNEXE V – POSITION DES MARQUES DE PARCOURS COTIERS



Marques de parcours Côtiers

N°	NOM DONNE A LA MARQUE	TYPE	POSITION	SONDE (m)
1	Bouée grande digue	Bouée gonflable jaune	43° 05.430' N - 05° 56.150' E	15
2	Bouée de chenal GR3	Bouée latérale tribord Verte	43° 05.631' N - 05° 56.529' E	25
3	Bouée de chenal GR1	Bouée latérale tribord Verte	43° 05.425' N - 05° 57.543' E	40
4	Bouée de chenal RW	Bouée latérale Rouge et Blanche	43° 05.015' N - 05° 57.538' E	47
5	Bouée de chenal GR2	Bouée latérale bâbord Rouge	43° 04.571' N - 05° 57.576' E	47
6	Bouée de la Renardière Nord	Marque Spéciale	43° 03.932' N - 05° 55.330' E	30
7	Bouée de la Renardière Milieu	Marque Spéciale	43° 03.657' N - 05° 55.326' E	55
8	Bouée de la Renardière Sud	Marque spéciale	43° 03.355' N - 05° 55.249' E	70
9	Bouée SNSM St Elme	Sans objet		
10	Rochers des 2 frères	Massif rocheux	43° 02.930' N - 05° 52.080' E 43° 02.904' N - 05° 52.100' E	
11	Bouée Sud Cépet	Marque spéciale	43° 03.183' N - 05° 56.809' E	85
12	Rochers des Fourmiges	Massif rocheux	43° 02.382' N - 06° 04.170' E	
13	Bouée de Carqueiranne	Bouée gonflable jaune	43° 04.050' N - 06° 05.510' E	25
14	Bouée du Bau rouge	Sans objet		20
15	Bouée du Pradet	Sans objet		50
16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Marque spéciale	43° 05.340' N - 05° 59,610' E	45
17	Bouée Tabarly	Bouée gonflable blanche	43° 06.140' N - 05° 58.000' E	15

Source : data.shom.fr

La position des bouées gonflables est approximative et peut varier de ¼ de Mile nautique.

Les parcours peuvent être réduits à n'importe quelle marque par le comité de course.

Le format des lignes de départ et d'arrivée est définit aux chapitres 12 et 14 des ICs respectivement.

Le texte des instructions des parcours fait référence. Les graphiques sont fournis pour illustration uniquement.

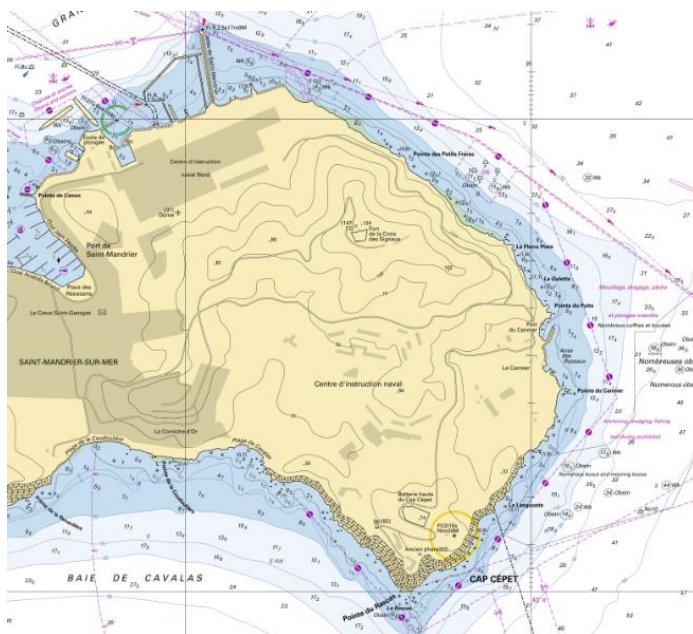
ANNEXE VI – ZONES INTERDITES ET DE DANGER

ZONE INTERDITE

Presqu'île de Saint-Mandrier

La navigation des navires et des engins immatriculés est interdite dans la zone délimitée par le trait de côte et une ligne reliant les points de coordonnées géodésiques suivantes :

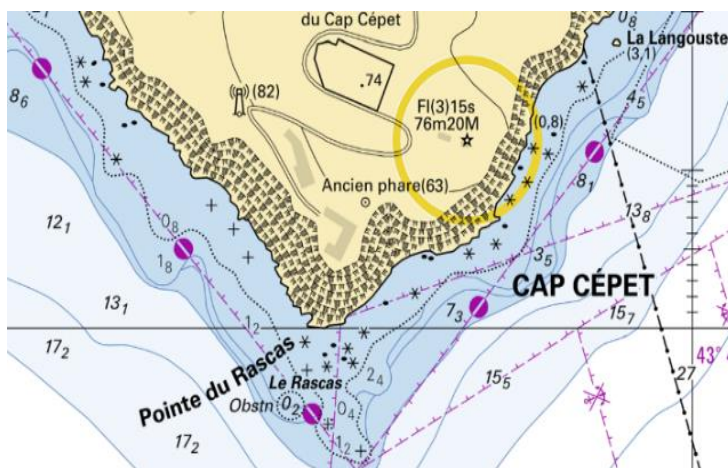
43°05.071'N – 5°56.290'E
 43°05.120'N – 5°56.290'E
 43°04.960'N – 5°56.830'E
 43°04.860'N – 5°57.020'E
 43°04.410'N – 5°57.250'E
 43°03.910'N – 5°56.670'E
 43°04.230'N – 5°56.280'E



ZONE DANGEREUSE

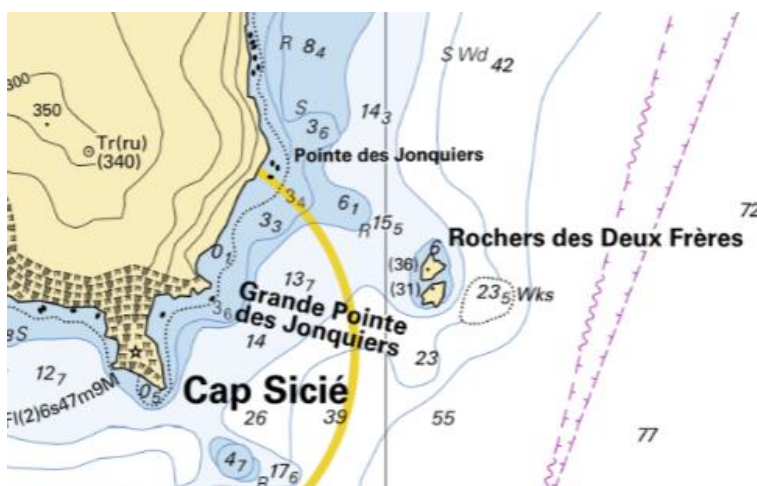
Le RASCAS » 43°03.950'N 5°56.603 E

Le rocher effleurant est situé au sud de la pointe de la Rascas au cap Cépet et se situe en limite de zone interdite



ZONE DANGEREUSE

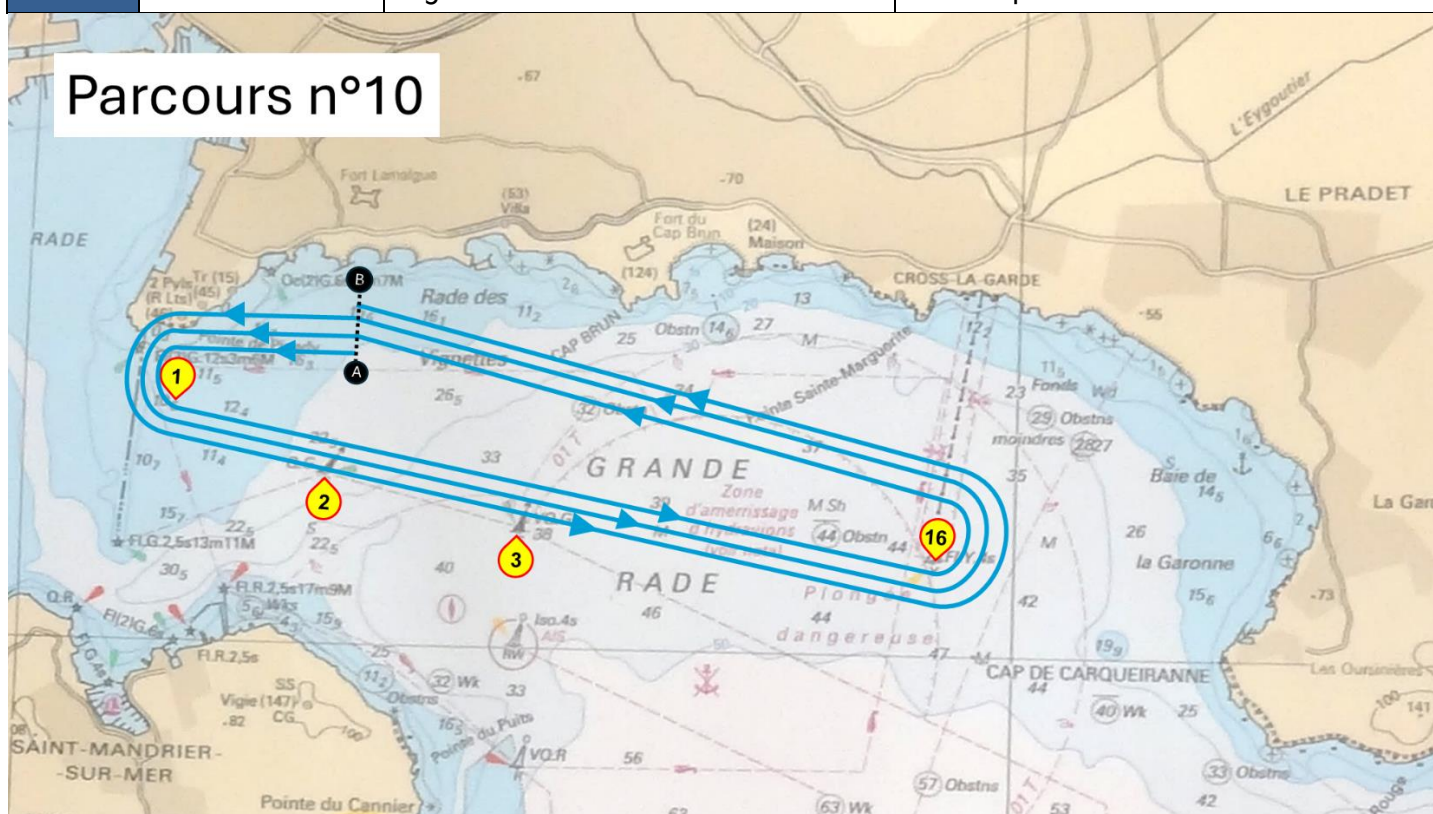
« Rochers des 2 frères »,
 Présence potentielle de plongeurs aux alentours des 2 rochers. Vigilance et distance de sécurité de 100m autour d'un plongeur doivent être respectées.



ANNEXE VII - PARCOURS COTIERS

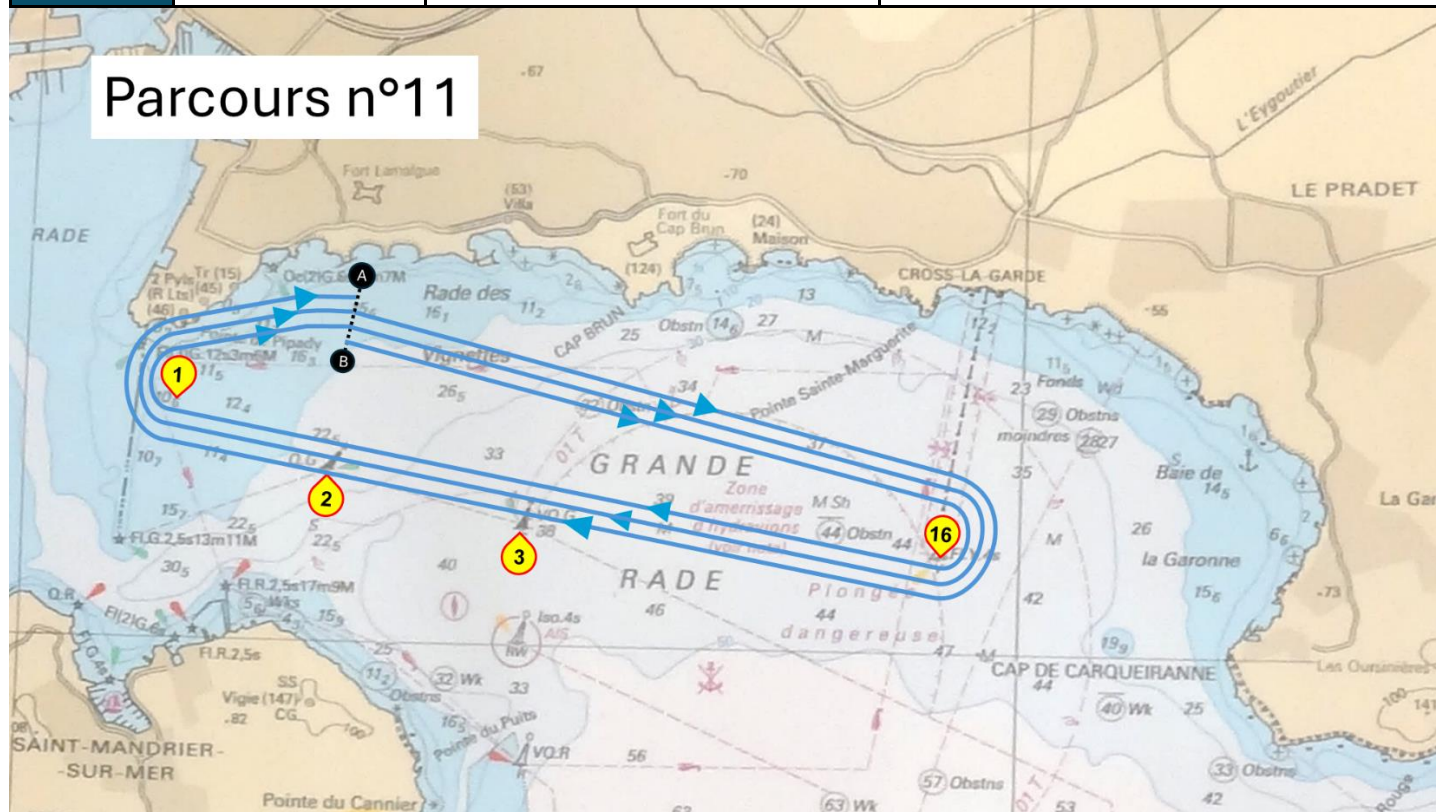
Parcours côtier n°10 – Distance 17 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
5	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord
6	A - B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
7	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
8	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
9	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
10	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord
11	A - B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
12	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
13	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
14	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
15	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord
16		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



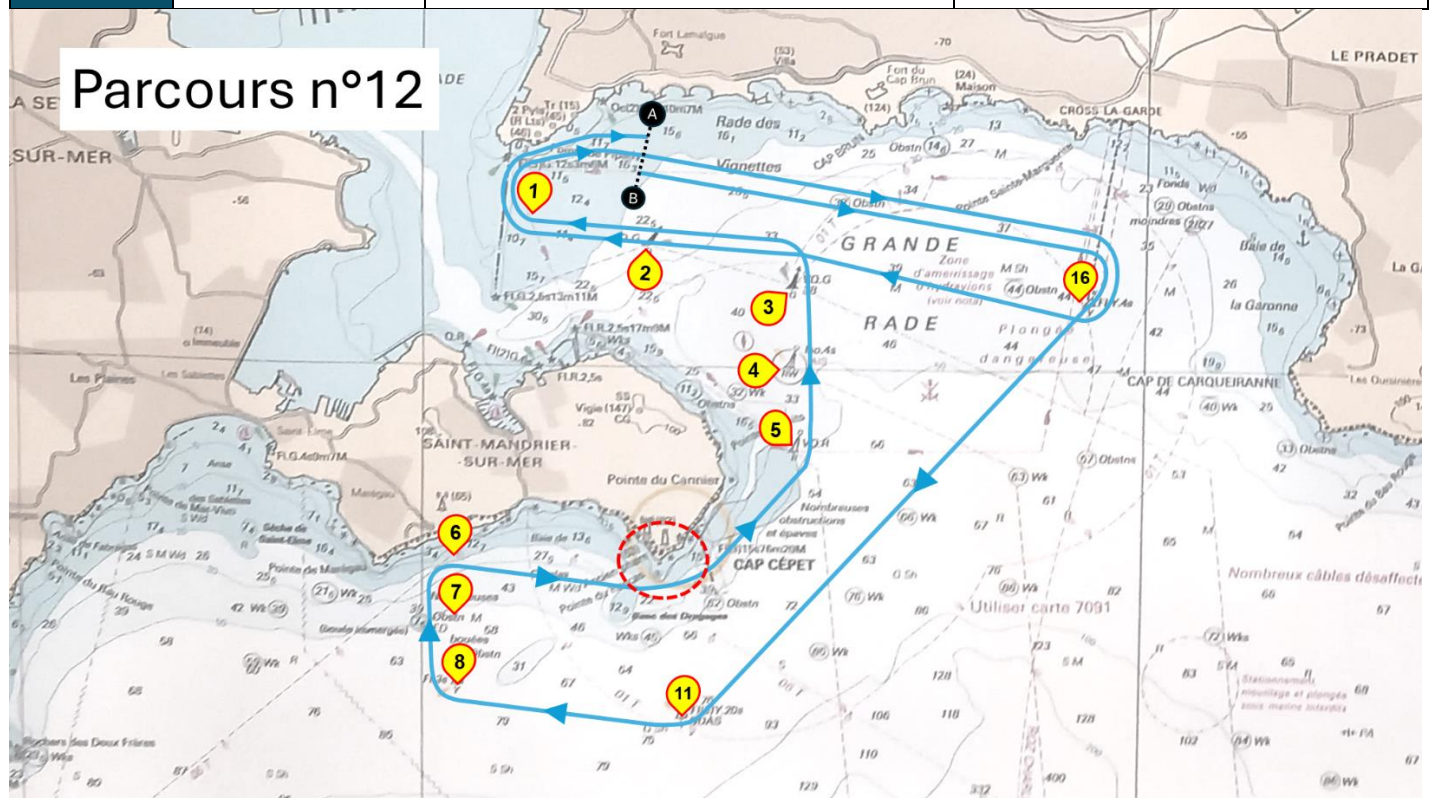
Parcours côtier n°11 – Distance 17 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord
3	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
4	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
5	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
6	A – B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
7	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord
8	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
9	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
10	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
11	A – B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
12	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord
13	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
14	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
15	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
16		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



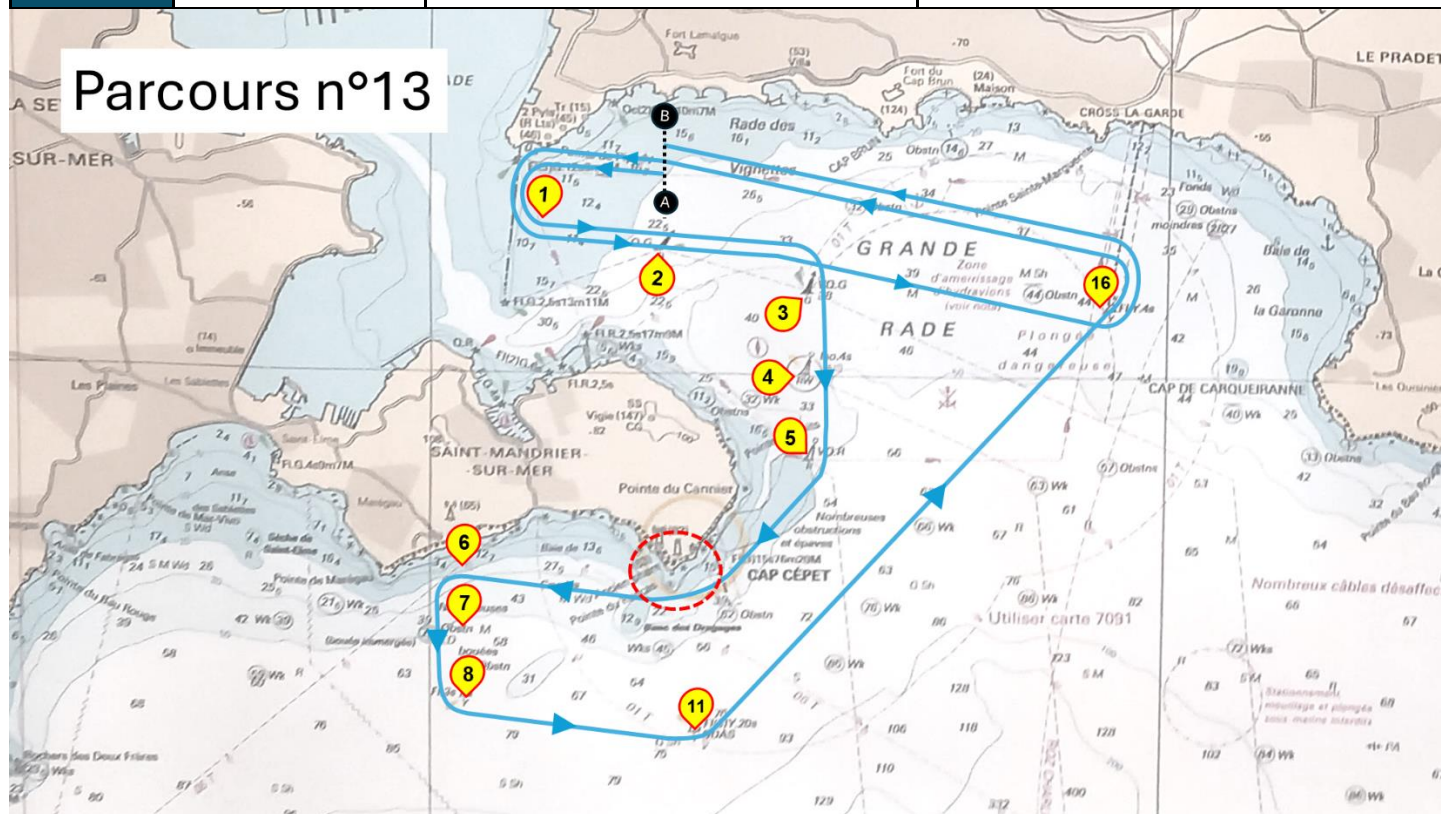
Parcours côtier n°12 – Distance 17,5 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord
3	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à tribord
4	8	Bouée de La renardière Sud	Laisser à tribord
5	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à tribord
6	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à bâbord
7	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à bâbord
8	4	Bouée de chenal RW	Laisser à bâbord
9	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
10	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
11	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
12	A - B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
13	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord
14	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
15	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
16	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
17		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



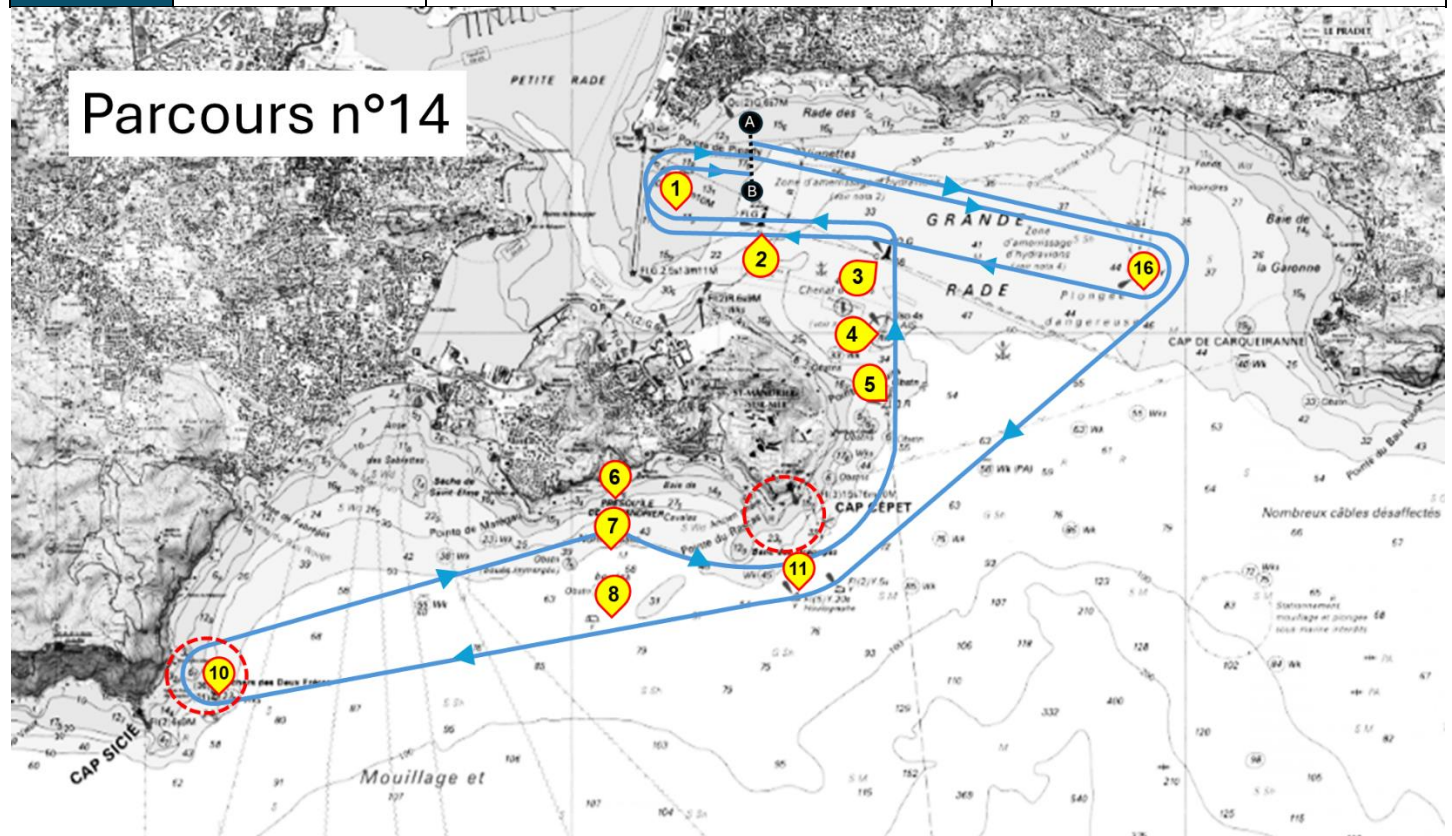
Parcours côtier n°13 – Distance 17,5 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
5	4	Bouée de chenal RW	Laisser à tribord
6	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à tribord
7	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à tribord
8	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à bâbord
9	8	Bouée de La renardière Sud	Laisser à bâbord
10	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à bâbord
11	16	Bouée émissaire Sainte Marguerite	Laisser à bâbord
12	A - B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
13	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
14	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
15	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
16	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord
17		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



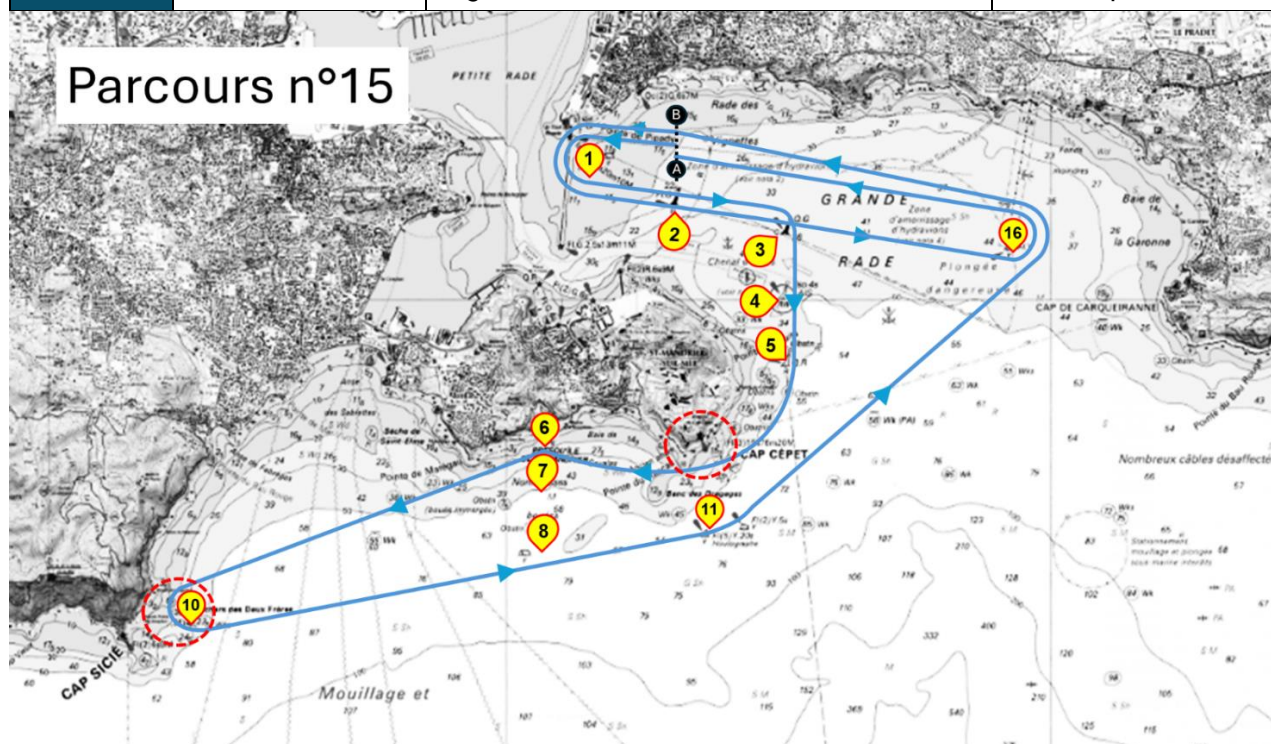
Parcours côtier n°14 – Distance 21 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord
3	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à tribord
4	8	Bouée de la Renardière Sud	Laisser à tribord
5	10	Rocher des deux frères	Laisser à tribord
6	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à bâbord
7	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à tribord
8	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à bâbord
9	4	Bouée de chenal RW	Laisser à bâbord
10	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
11	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
12	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
13	A – B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
14	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à tribord
15	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
16	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
17	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
18		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



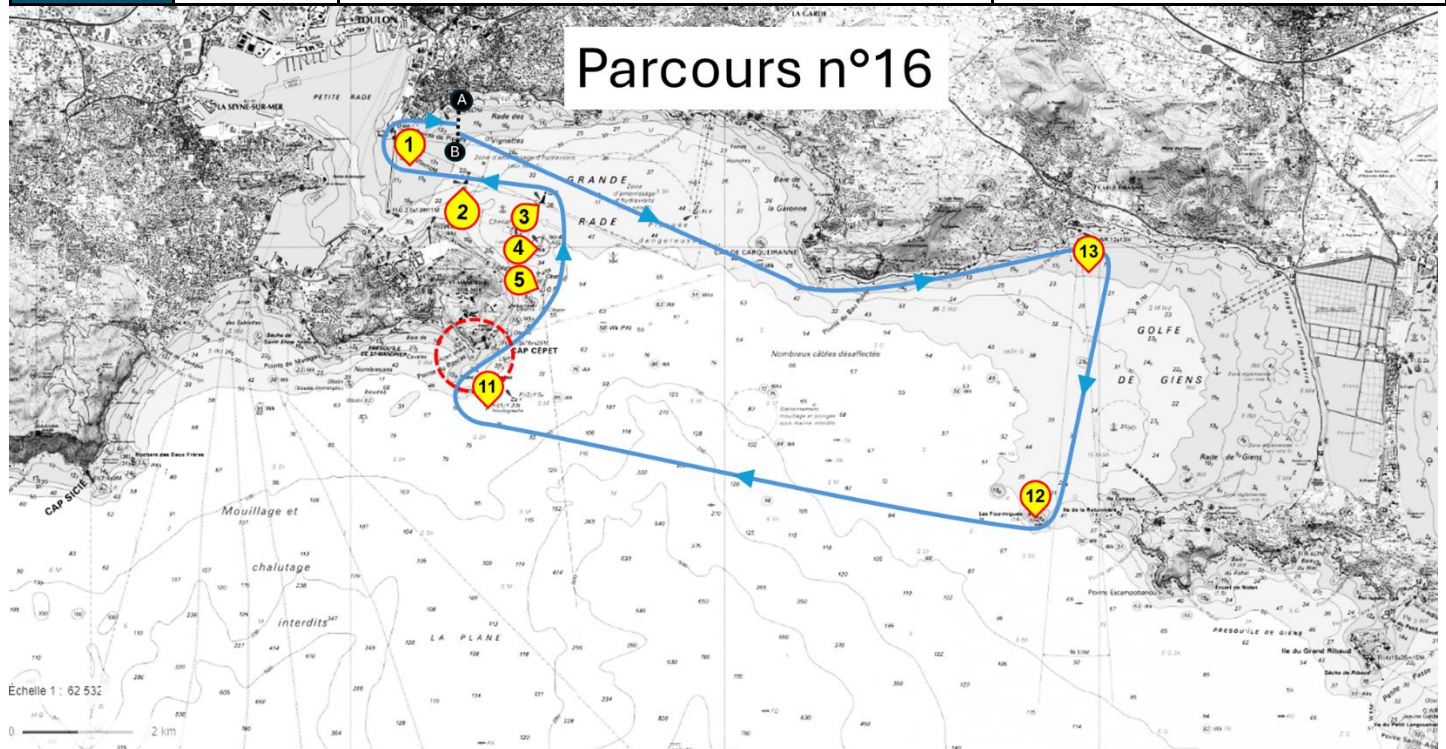
Parcours côtier n°15 – Distance 21 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
5	4	Bouée de chenal RW	Laisser à tribord
6	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à tribord
7	6	Bouée de la Renardière Nord	Laisser à tribord
8	7	Bouée de la Renardière Milieu	Laisser à bâbord
9	10	Rochers des deux Frères	Laisser à bâbord
10	8	Bouée de la Renardière sud	Laisser à bâbord
11	11	Bouée Sud Cepet	Laisser à bâbord
12	16	Bouée émissaire Sainte Marguerite	Laisser à bâbord
13	A – B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
14	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
15	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
16	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
17	16	Bouée émissaire Sainte Marguerite	Laisser à bâbord
18		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



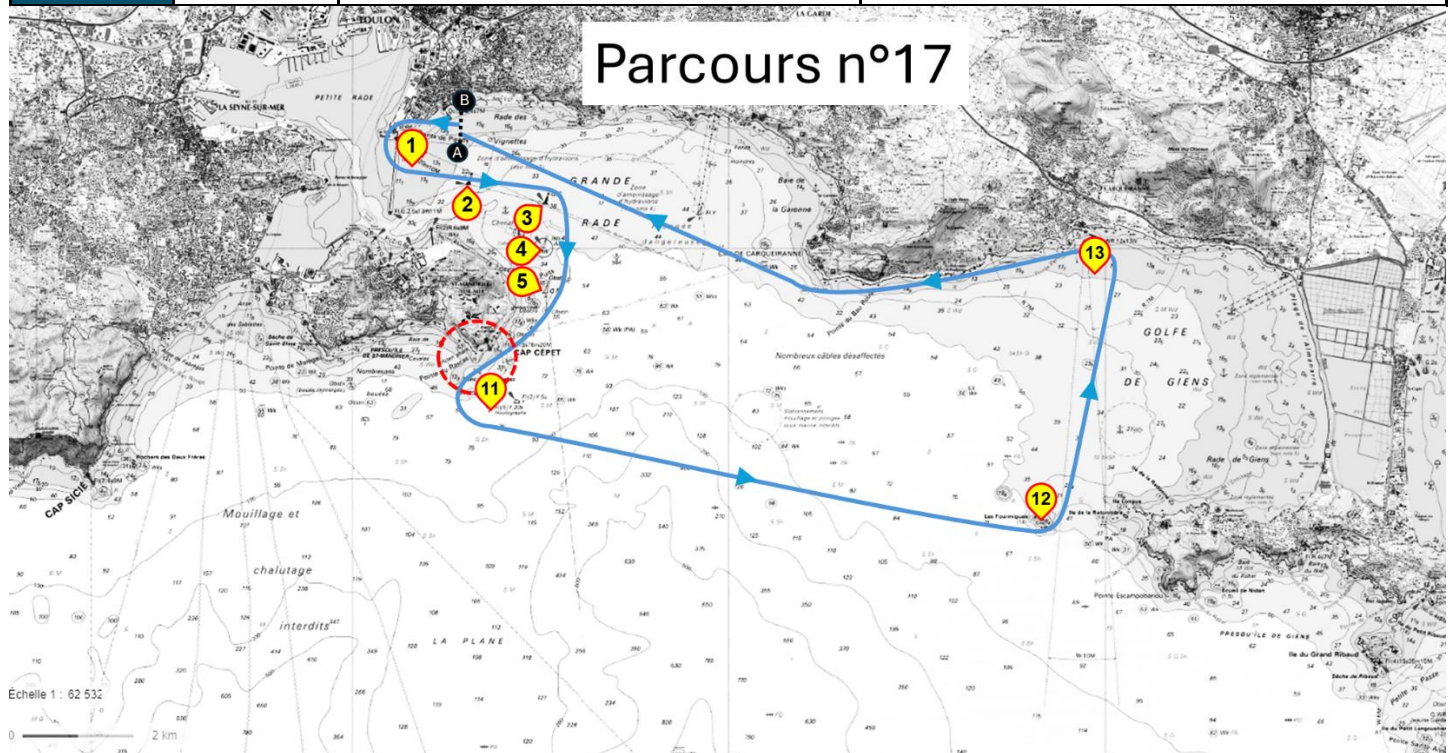
Parcours côtier n°16 – Distance 18 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	13	Bouée de Carqueiranne	Laisser à tribord
3	12	Rochers des Fourmiguies	Laisser à tribord
4	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à tribord
5	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à bâbord
6	4	Bouée de chenal RW	Laisser à bâbord
7	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à bâbord
8	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à bâbord
9	1	Bouée grande digue	Laisser à tribord
10		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



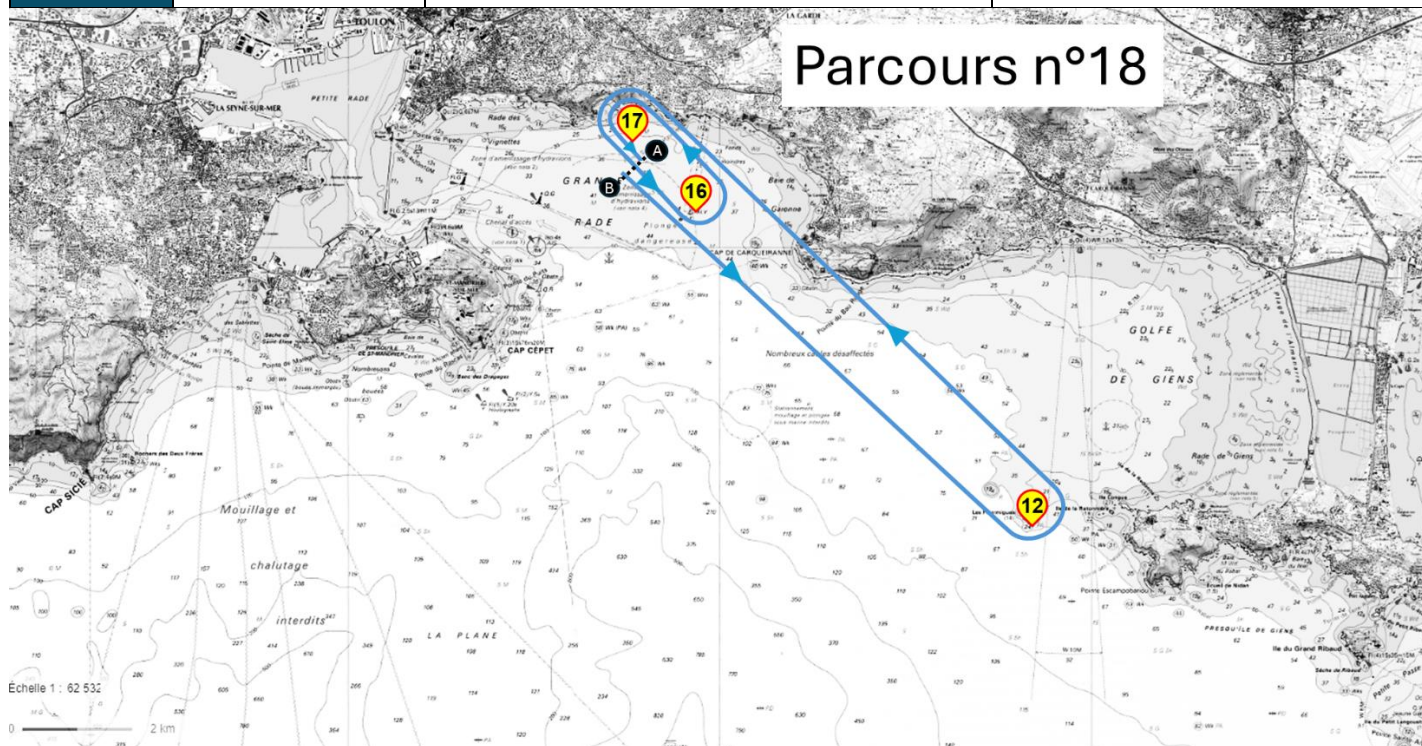
Parcours côtier n°17 – Distance 18 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	1	Bouée grande digue	Laisser à bâbord
3	2	Bouée de chenal GR3	Laisser à tribord
4	3	Bouée de chenal GR1	Laisser à tribord
5	4	Bouée de chenal RW	Laisser à tribord
6	5	Bouée de chenal GR2	Laisser à tribord
7	11	Bouée Sud Cépet	Laisser à bâbord
8	12	Rochers des Fourmigues	Laisser à bâbord
9	13	Bouée de Carqueiranne	Laisser à bâbord
10		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



Parcours côtier n°18 – Distance 11 Mn

ORDRE	N° DE MARQUE	NOM DES MARQUES	INSTRUCTIONS
1		Ligne de départ	Voir chapitre 12 des ICs
2	12	Rocher des Fourmigues	Laisser à bâbord
3	17	Bouée Tabarly	Laisser à bâbord
4	A - B	Porte	Laisser A à bâbord, B à tribord
5	16	Bouée émissaire Ste Marguerite	Laisser à bâbord
6	17	Bouée Tabarly	Laisser à bâbord
7		Ligne d'arrivée	Voir chapitre 14 des ICs



ANNEXE VIII – POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en ANNEXE III – PARCOURS CONSTRUITS ou ANNEXE VII – PARCOURS COTIERS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, devient ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques désignées par un (2), conformément au paragraphe 9.4

ANNEXE IX – GUIDE DES PENALITES

Pour les infractions pour lesquelles une autre pénalité est prévue, le Jury a la possibilité d'attribuer une pénalité de 1' à DSQ (DisQualifié).

Pour déterminer la pénalité, le Jury s'appuiera sur ce document.

Les pénalités discrétionnaires [DP] ne sont pas juste une liste de pénalité. Les pénalités doivent être ajustées et justifiées, pour maintenir l'homogénéité des décisions.

Le concept général est d'établir une pénalité de base pour chaque infraction, puis de l'augmenter ou de la diminuer selon les circonstances.

Ce système propose des plages de pénalité pour les infractions les plus communes.

Si l'infraction n'est pas listée, les réponses à des questions générales permettent de déterminer la plage à utiliser. Les pénalités sont divisées en 4 plages comme suit :

- Plage 1 : de 1' à 30'
- Plage 2 : de 30' à 1 h
- Plage 3 : de 1h à DSQ
- Plage 4 : DSQ

Le jury prendra en considération la pénalité moyenne, puis déterminera par un questionnement s'il y a lieu d'augmenter ou de la diminuer ladite pénalité telle que définie, ou la pondérer.

Une réponse positive aux questions types ci-dessous pourra conduire à la minoration ou majoration de la pénalité :

1. L'infraction était accidentelle, ou provient-elle de circonstances exceptionnelles ?
2. Est-ce qu'il y a une bonne raison ou une justification à l'infraction ?
3. Est-ce que l'infraction a été déclarée par le skipper lui-même ?
4. Est-ce que quelqu'un qui ne fait pas partie de l'équipage ou du team a contribué à l'infraction ?

Une réponse aux questions ci-dessous permettra au Jury de déterminer le temps de la pénalité :

1. L'infraction a-t-elle été répétée ?
2. L'infraction était-elle délibérée ?
3. L'infraction est-elle due à de la négligence ou à un manque d'attention ?
4. Y a-t-il eu une/des tentatives pour éviter l'infraction ?
5. Est-ce que quelqu'un a pâti de l'infraction ?
6. Est-ce que l'infraction a avantagé le bateau ?

Le Jury pourra utiliser toutes les questions qui lui semblent pertinentes pour qualifier la pénalité.